



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

Séance du 24 Mars 2023

DEL N° 014/2023

Date de convocation

15 Mars 2023

Date d'affichage

15 Mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	11
Pouvoirs :	2
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 24 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absents excusés ayant donné procuration :

COLLINET Patricia (Pouvoir donné à TAQUET Sabine), MARIE Emilie (Pouvoir donné à GÉNOS Cathy)

Absents excusés :

Néant

Absents non excusés :

CHABANE Michel, CORREA Emmanuel

Secrétaire de séance :

BOURDON Philippe

Objet : SUBVENTION A L'ASSOCIATION BRUILLE EN FETE POUR L'ORGANISATION DE JEUX INTERVILLAGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'association Bruille en fête pour l'organisation des jeux intervillages des 12 et 13 mai 2023,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Présente :

Le dossier relatif à la mise en place de jeux intervillages avec les communes de Nivelles et de Bruille-Saint-Amand.

Rappelle :

Que depuis plusieurs années, les équipes municipales de Nivelles, Bruille Saint-Amand et Thun-Saint-Amand ont à cœur de véhiculer une image positive de leur village et de créer du lien et des moments de partage avec leurs administrés.

Informe :

Qu'il a été décidé de créer ensemble un événement qui porte ces valeurs : des Jeux Intervillages.

Ce projet fédérateur permettra de renforcer le sentiment d'appartenance des participants et des spectateurs en défendant les couleurs de leurs villages au travers de moments conviviaux.

De plus, en d'autres lieux, certains ont déjà mis en place ce type de manifestation et il ressort toujours beaucoup de joie, d'entraide et de fraternité et nous espérons créer une vraie cohésion entre nos villages et intégrer ces jeux dans le folklore de nos communes.

Pour développer et dynamiser ce projet, il est demandé une contribution financière de 300,00 € pour l'organisation.

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la commune à l'organisation des jeux-intervillages,
- **Approuve** le versement d'une subvention de 300,00 € à l'association Bruille en fête pour l'organisation de ces jeux,
- **Dit** que la dépense sera imputée au compte 6574,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur Jean-Michel MOYNAC, Trésorier Principal de Saint-Amand-les-Eaux après exercice du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,



J.N. BROQUET

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0142023
Objet :	DEL 014/2023 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION BRUILLE EN FETE POUR L'ORGANISATION DE JEUX
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-24 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905944-20230324-DEL0142023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20230324-DEL0142023-DE-1-1_0.xml	text/xml	921 o
Document principal (Délibération) Nom original : deliberation 0142023 subvention bruille en fete.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20230324-DEL0142023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	127.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2023 à 10h17min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2023 à 10h18min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2023 à 10h18min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2023 à 10h18min50s	Reçu par le MI le 2023-03-28